

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre

La caisse d'Allocations
familiales (Caf)
de la Seine-Saint-Denis



La commune de
MONTFERMEIL



LA PRESENTE CONVENTION EST SIGNEE ENTRE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Marinette SOLER-KERRIEN et par son Directeur Général, Monsieur Pascal DELAPLACE, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Montfermeil, représentée par son maire, Monsieur Xavier LEMOINE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Sommaire.....	3
Préambule.....	5
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale	7
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf.....	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la commune	7
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins.....	8
Article 5 - Engagements des partenaires	10
Article 6 - Modalités de collaboration.....	10
Article 7 - Échanges de données.....	11
Article 8 - Communication.....	11
Article 9 - Évaluation	12
Article 10 - Durée de la convention	12
Article 11 - Exécution formelle de la convention	12
Article 12 - Fin de la convention.....	12
Article 13 - Recours.....	13
Article 14 - Confidentialité	13
ANNEXE 1 - Diagnostic partagé.....	15
ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale.....	17
ANNEXE 3 – Plan d'actions	18
ANNEXE 4 - Modalités de pilotage et suivi de la Ctg.....	33
ANNEXE 5 - Décision de la commission d'action sociale	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 6 - Délibération du conseil municipal.....	34

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Seine-Saint-Denis concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération de la commission d'action sociale en date du _____ figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Montfermeil en date du 23/06/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La commune de Montfermeil et la Caf, dans le cadre du diagnostic territorial partagé présenté en annexe 1, ont retenu les éléments suivants pour prioriser les champs d'intervention communs¹ :

En 2025, la population municipale au recensement était de 28 006 habitants, soit une augmentation de 8,45 % par rapport à 2012. Il s'agit de la 28^{ème} ville du département

La population se caractérise également par sa jeunesse, puisque 42,8 % de la population est âgée de moins de 30 ans et 31% moins de 20 ans.

La proportion de ménages avec enfant(s) est plus élevée de 7,9 points (54 %) que celle observée sur le département. La proportion de familles monoparentales s'élève à 14,4 %, contre 14,3 % en Seine-Saint-Denis. Les familles nombreuses représentent quant à elles 18,7 % contre 16,9 % en Seine-Saint-Denis.

16741 personnes bénéficient directement ou indirectement d'une allocation versée par la Caf, soit 59,76 % de la population (taux inférieur de 0,14% par rapport au département). Parmi les allocataires, 7,4 % sont dépendants des allocations contre 12,1 % au niveau départemental. De même, la proportion d'allocataires à bas revenus est supérieure à celle observée sur le département (45 % contre 43,06 %).

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent notamment les champs d'action de la Caf en direction des familles avec une offre d'accueil des jeunes enfants structurée autour de quatre EAJE et d'un RPE, une offre d'accueil péri et extrascolaire avec de nombreuses implantations ALSH, une politique jeunesse appuyée par un ALSH ados, une politique de soutien à la parentalité portée par un centre social situé en quartier politique de la ville.

La Convention territoriale globale viendra ainsi compléter et enrichir l'action municipale dans le domaine du développement social du territoire, d'ores et déjà concrétisée par plusieurs démarches contractuelles (Contrat local de santé, Projet éducatif de territoire, Programme de réussite éducative, etc.).

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de

¹ Les données sont issues de l'Insee (2024), de la Caf (2022) et de la ville.

développement et de coordination des actions et services concernant les thématiques suivantes : La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et le numérique, le logement, l'animation de la vie sociale.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Seine-Saint-Denis et la commune souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 - Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Article 3 - Les champs d'intervention de la commune

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent notamment :

La petite enfance, avec la mise en place d'un service public de la petite enfance, visant à renforcer l'offre d'accueil sur le territoire.

L'enfance et la jeunesse, en proposant un parcours éducatif structuré axé sur la prévention, la responsabilisation et l'émancipation, afin d'accompagner les jeunes vers une entrée sereine et autonome dans la vie adulte.

Le handicap, en facilitant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

La parentalité, par le renforcement des dynamiques parentales et partenariales, avec un accent sur l'engagement des familles et le développement des compétences des professionnels.

L'accès aux droits, en facilitant le recours aux droits et en favorisant l'inclusion numérique, tout en soulignant les devoirs citoyens pour un territoire solidaire et connecté.

Le logement, en encourageant l'appropriation par les habitants de leurs droits et devoirs en matière de logement.

L'animation de la vie sociale, en soutenant l'engagement citoyen et en accompagnant les initiatives locales.

Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

Thématique n° 1 : Petite enfance

- Poursuivre le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles.
- Favoriser le déploiement du service public de la petite enfance.

Thématique n° 2 : Enfance / jeunesse.

- Renforcer les parcours éducatifs en développant une dynamique de co-éducation et en professionnalisant les acteurs de l'animation.
- Favoriser l'autonomie des jeunes et prévenir les risques dans un territoire en transformation.

Thématique n° 3 : Handicap

- Agir collectivement pour apporter un accompagnement des publics en situation de handicap.
- Mettre en place des actions de communication et de prévention en direction des aidants, des personnes porteuses de handicaps et des administrés pour favoriser leur inclusion.
- Sensibiliser et former les agents encadrant les mineurs au repérage et à la prise en charge des publics en situation de handicap.

Thématique n° 4 : Parentalité

- Pérenniser les temps entre les parents pour favoriser leur implication dans l'éducation de leurs enfants et consolider leurs compétences parentales.
- Poursuivre et renforcer les actions engagées en faveur du lien parent-enfant, tout en soutenant et accompagnant la parentalité de manière continue.
- Accompagner les familles en adaptant les pratiques professionnelles aux enjeux sociétaux de demain.

Thématique n° 5 : Accès aux droits

- Renforcer et structurer l'accès aux droits dans un contexte de fracture numérique et de dématérialisation.
- Favoriser l'inclusion numérique en s'appuyant sur les forces du territoire.

Thématique n° 6 : Logement

- Mettre en cohérence l'ensemble des diagnostics et axes de développement des différents dispositifs sur la question du logement.
- Renforcer l'implication de la CAF dans les projets liés à l'habitat et au logement, et améliorer la diffusion des aides de la Ville et de la CAF auprès des publics et partenaires.

Thématique n° 7 : Animation de la vie sociale

- Pérenniser les actions répondant aux préoccupations quotidiennes des habitants.

- Mobiliser les habitants autour de projets collectifs et favoriser l'accroissement du bénévolat.
- Faciliter l'émergence de projets citoyens portés par les habitants.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 - Engagements des partenaires

La Caf de et la commune s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Lors du renouvellement des conventions territoriales globales, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés N-1 au titre du bonus territoire CTG et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 7 - Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 - Évaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Les parties à la présente convention conviennent que la CTG prend en compte la réalisation d'actions sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 11 - Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 - Fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 - Recours

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 - Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bobigny, le _____.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 14 pages et les six annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf de la Seine-Saint-Denis

Le Directeur Général,

Pascal DELAPLACE.

La Président du Conseil
d'administration,

Marinette SOLER-KERRIEN.

La commune de Montfermeil

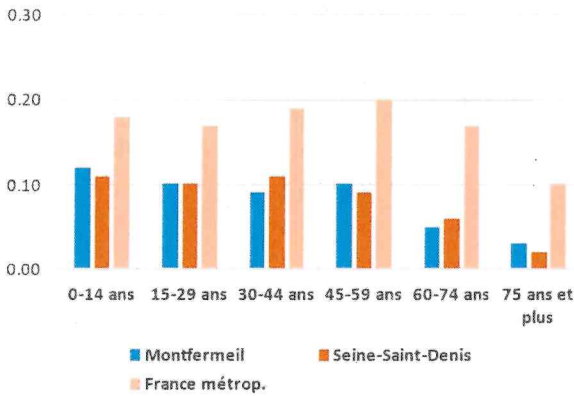
Le Maire,



Xavier LEMOINE

ANNEXE 1 - Diagnostic partagé

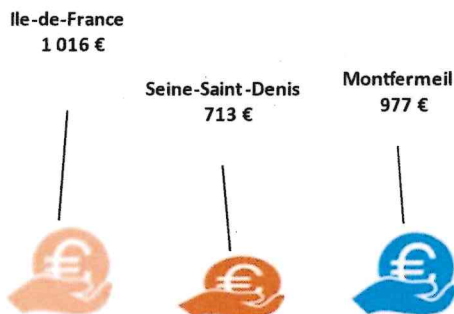
Répartition de la population selon les tranches d'âges



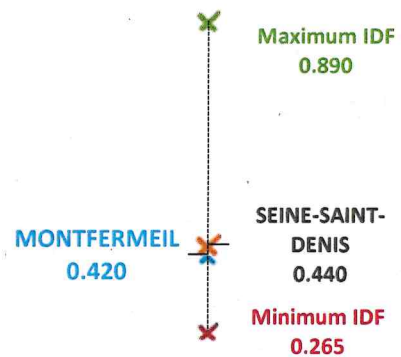
Equipements

4 Eaje	1 Ludothèque
1 MC PAJE	26 ALSH
1 MAM	1 CS
1 RPE	0 EVS
0 LAEP	0 FJT

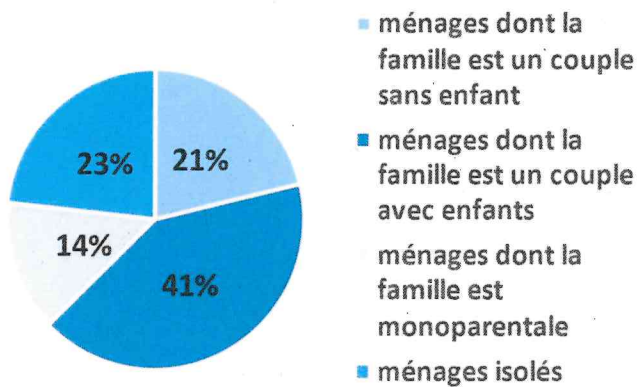
Potentiel financier par habitant



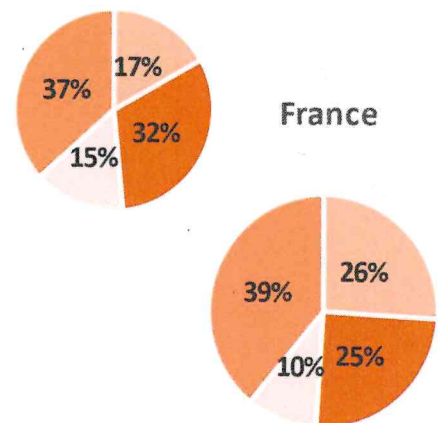
IDH2 en Seine-Saint-Denis



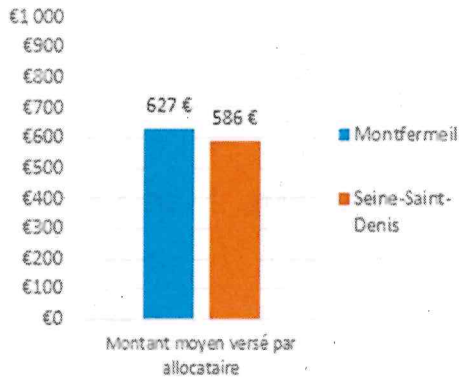
Montfermeil



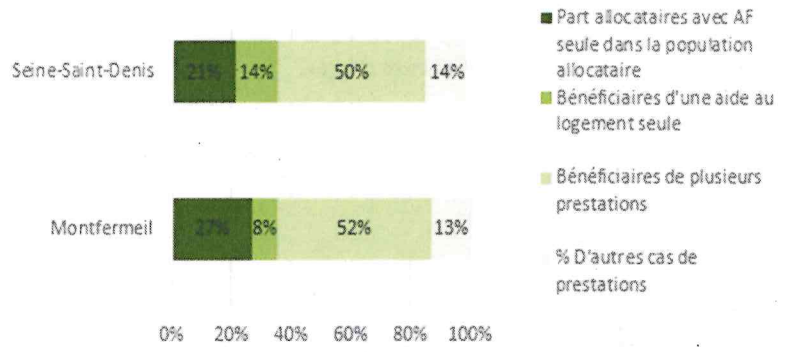
Seine-Saint-Denis



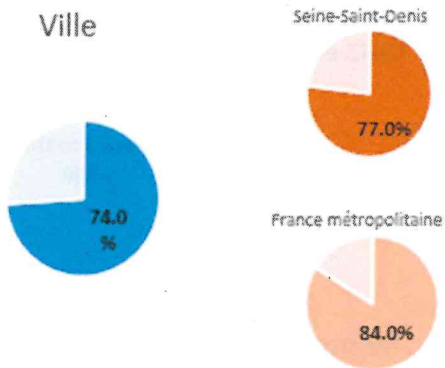
Montant moyen versé par allocataire



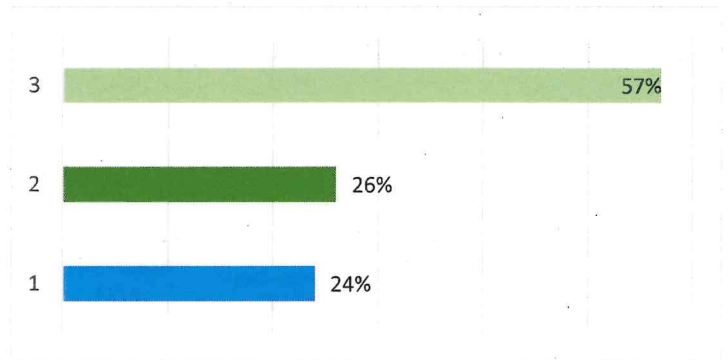
Bénéficiaires des prestations



% Nb familles en emploi (avec enf -3 ans)



Familles bénéficiaires d'une prestation liée à la garde d'enfant



ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

COMMUNE		
Type et nom de la structure	Adresse	Gestionnaire
EAJE		
Multi-accueil « Les Lucioles »	6 rue Henri Barbusse, Montfermeil	Ville de Montfermeil
Multi-accueil « La source »	54 boulevard Bargaue, Montfermeil	Ville de Montfermeil
Multi-accueil « Les frimousses »	2-4 place Notre-Dame des anges, Montfermeil	Ville de Montfermeil
Multi-accueil « La vie en herbe »	64, rue Henri Barbusse, Montfermeil	Ville de Montfermeil
LAEP		
RAM		
RPE de la ville de Montfermeil	64 rue Henri Barbusse, Montfermeil	Ville de Montfermeil
ALSH		
CLMI Extra CLJ Montfermeil	Multi-lieux d'implantation	Association CLSH Les Bosquets
CLMI Péri Ville de Montfermeil	Multi-lieux d'implantation	Ville de Montfermeil
CLMI Extra ville Montfermeil	Multi-lieux d'implantation	Ville de Montfermeil
CLAD Ville Montfermeil	Multi-lieux d'implantation	Ville de Montfermeil
Espace J	63 Av. Jean Jaurès	Ville de Montfermeil
Centre social AGORA Terre des Hommes	30 Rue Courtais	Ville de Montfermeil
LUDOTHEQUE		
Ludothèque de la ville de Montfermeil	1 boulevard Hardy, Montfermeil	Ville de Montfermeil

ANNEXE 3 – Plan d'actions

Fiche action : Petite enfance

(Fiche provisoire amenée à évoluer au cours de la première année en lien avec les orientations du service public de la petite enfance)

Enjeux : S'appuyer sur la mise en place du service public de la petite enfance pour renforcer la structuration de l'offre d'accueil sur le territoire.

Objectifs :

1. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles.
2. Favoriser le déploiement du service public de la petite enfance.

Diagnostic

- 4 EAJE proposant 247 places. 399 enfants accueillis en 2024. 13 places non pourvues pour la rentrée 2025. Le taux de couverture en accueil collectif est de 21 % contre 18,5 en SSD. 24% de familles bénéficiaires d'une prestation liée à la garde d'enfant contre 26% SSD et 57% France. Les structures offrent un accueil régulier et la moitié proposent également un accueil occasionnel. 71 places AVIP ouvertes en 2024, 85 en 2025. Le nombre d'inscriptions en EAJE en 2025 est en diminution.
- La ville a bénéficié de la livraison de 496 logements sur la période 2023-2024, et programme la livraison de 894 logements pour la période 2025-2027. Dès lors, la diminution du nombre d'inscriptions en 2025 sera compensée par l'arrivée de nouvelles familles à Montfermeil dans les années à venir.
- La ville dispose d'un Relais petite enfance fréquenté par 35 assistantes maternelles sur 69 présentes sur le territoire.
- Taux d'accueil individuel sur le territoire 11% contre 12,2% en SSD. 69 assistantes maternelles offrant 212 places, dont 73% sont occupées (154). 1,37 enfant par assistantes maternelles contre 2,11 en SSD. Le nombre d'assistantes maternelles est en diminution, 26% d'entre elles sont au chômage.
- Une Maison d'accueil d'assistantes maternelles composé de 4 assistantes maternelles accueillant 16 enfants est aussi présente sur le territoire.
- 2% des 0-3 ans (≈20 enfants) sont scolarisés en très petite section.

Objectifs	Actions opérationnelles
<p>Objectif 1 : Poursuivre le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles.</p> <p>Action 1.1 : Identifier et répondre aux besoins en termes d'accueil du jeune enfant sur le territoire.</p> <p>Action 1.2 : Renforcer l'accompagnement et la valorisation des professionnels de la petite enfance, notamment de l'accueil individuel.</p> <p>Action 1.3 : S'appuyer sur la coordination des RPE par la CAF pour améliorer l'orientation des parents en recherche d'un mode de garde sur le territoire.</p> <p>Action 1.4 : Renforcer le travail partenarial entre les différents acteurs locaux et institutionnels de la petite enfance.</p> <p>Objectif 2 : Favoriser le déploiement du service public de la petite enfance.</p> <p>Action 2.1 : Assurer une qualité d'accueil identique, quels que soient le mode d'accueil et la localisation géographique.</p> <p>Action 2.2 : Favoriser l'accès aux différents modes de garde, quels que soient les revenus de la famille.</p> <p>Action 2.3 : Favoriser les vocations vers les métiers de la petite enfance.</p> <p>Action 2.4 : Améliorer la lisibilité de la gestion (critères de sélection, etc.) et des financements disponibles (pour les bénéficiaires et les structures).</p>	<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un parcours de préinscription. -Formation des professionnels de la petite enfance. -Création d'un « guide explicatif » sur le rôle de parents employeurs et la contractualisation. -Organisation de réunions de travail avec les services/partenaires. -Création de support de communication pour renforcer la visibilité du RPE. -Création de support de communication pour promouvoir l'accueil individuel. -Mise en place du Projet Passerelle. <p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aller-vers les étudiants et futurs professionnels. -Mettre en place un forum « petite enfance ». -Réunion partenariale avec les différents partenaires pour susciter des vocations vers les métiers de la petite enfance (France Travail). -Poursuivre l'augmentation du taux d'accueil à vocation d'insertion. -Communiquer sur les critères d'attribution des places en EAJE et des aides percevables par les familles. -Accompagner les MAM pour transmettre les bonnes pratiques et s'assurer de la qualité de service. -Mettre en place un forum « petite enfance ».
<p style="text-align: center;">Evaluation</p> <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> -Diversification des profils des bénéficiaires d'un mode d'accueil. -Diversification de l'offre d'accueil sur le territoire. -Augmentation de la fréquentation du RPE. <p>Indicateurs d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux de couverture du territoire des différents modes d'accueil -Nombre d'heures de formation réalisées par les professionnels de la petite enfance. -Nombre de nouveaux professionnels de la petite enfance sur le territoire. 	<p style="text-align: center;">Ressources</p> <p>Publics ciblés : Enfants (0-3 ans), parents, professionnels de la petite enfance.</p> <p>CAF : Kevin Mwananteba, Département du Développement Territorial- DDT Ville : Emilie Bouron, responsable du RPE Contributeurs : Myriam Szpeker Bendavid</p>

Fiche action : Enfance/Jeunesse

Enjeux : Proposer un parcours éducatif structuré, axé sur la prévention, la responsabilisation et l'émancipation, afin d'accompagner les jeunes du territoire vers une entrée sereine et autonome dans la vie adulte.

Objectifs :

1. Renforcer les parcours éducatifs en développant une dynamique de co-éducation et en professionnalisant les acteurs de l'animation.
2. Favoriser l'autonomie des jeunes et prévenir les risques dans un territoire en transformation.

Diagnostic

- 0-14 ans : 22,9 % / 22,1 % SSD
15-29 ans : 19,9 % / 20,3 % SSD
- Il y a un taux de rotation élevé au sein des équipes d'animation. Dans un même temps, de nombreux animateurs en poste depuis plusieurs années sentent une routine s'installer.
- Un manque de formation a été observé chez les agents ATSEM, ainsi que dans la prise en charge des enfants porteurs de handicaps.
- Enfance :
Une nouvelle politique tarifaire relative aux EAJE, aux activités périscolaires et extrascolaires ainsi qu'aux activités sportives et culturelles sera appliquée dès septembre 2025. Calculée sur la base du TPI, la facturation mensuelle sera relative à la fréquentation réelle. Les enfants du PRE fréquentent peu les centres de loisirs et la fréquentation des centres de loisirs baisse pendant les vacances en raison du coût élevé des inscriptions.
- Jeunesse :
Le service jeunesse utilise l'Espace J pour offrir une diversité d'activités aux jeunes. Il est fréquenté par 415 jeunes et capte une partie des jeunes qui ne fréquentent plus les centres de loisirs. Cet équipement est fréquenté par 217 garçons et 198 filles. Des contraintes financières peuvent limiter l'accès de l'Espace J à certaines familles.
Répartition du public par quartiers : Bosquet 33,7% ; Centre-ville 27,2% ; Franceville 22,8% ; Coudreaux 10,6% ; Extérieurs 5,54%.
Le public est principalement issu des quartiers des Bosquets, tandis que les jeunes des Coudreaux y sont moins présents en raison de l'éloignement. Le Point Information Jeunesse (PIJ) présent sur place aide les jeunes dans leurs démarches d'autonomie, telles que la recherche d'emploi, l'obtention du permis ou du BAFA, et les conseille sur leur orientation, notamment pour le Post-bac.
- PRE :
Le Programme de Réussite Éducative accompagne les familles d'enfants de 3 à 16 ans et a suivi 250 enfants en 2024. Deux psychologues et une sophrologue sont disponibles pour intervenir auprès des enfants. Par ailleurs, le dispositif ACTE, lié au PRE, peut orienter les familles vers ce programme.
- Agora :
Le centre social Agora Terre des Hommes, via son projet Club des Enfants, propose des activités sportives et citoyennes pendant les vacances scolaires, accueillant 12 enfants.
- Il existe un manque d'équipements sportifs, culturels et de loisirs accessibles gratuitement et librement, limitant les possibilités d'activités autonomes pour les jeunes et les habitants. Ce déficit freine la pratique sportive, l'inclusion sociale et la convivialité locale.
- Les jeunes rencontrent des difficultés à passer à l'action en raison d'un manque de confiance en eux, de méconnaissance des dispositifs disponibles et d'un manque d'accompagnement adapté.
- Les partenaires constatent une augmentation des conduites à risque chez les jeunes de Montfermeil, notamment l'abus de substances, la violence et la participation à des activités

dangereuses, signalant une détérioration préoccupante de leur bien-être. La ville se concentre également sur la problématique de la prostitution des mineurs. Aussi, le manque de coopération intercommunale freine le développement de solutions communes face aux enjeux partagés, comme la sécurité ou la prévention.

Objectifs

Objectif 1 : Renforcer les parcours éducatifs en développant une dynamique de co-éducation et en professionnalisant les acteurs de l'animation.

Action 1.1 : Améliorer la continuité et la cohérence éducative auprès des mineurs du territoire.

Action 1.2 : Accompagner les familles selon le principe de co-éducation.

Action 1.3 : Stabiliser et former les équipes d'animation.

Objectif 2 : Favoriser l'autonomie des jeunes et prévenir les risques dans un territoire en transformation.

Action 2.1 : Prévenir les conduites à risques des jeunes.

Action 2.2 : Favoriser l'autonomie et l'initiative des jeunes pour qu'ils s'épanouissent dans leurs citoyennetés.

Action 2.3 : Adapter les structures aux évolutions démographiques et sociales du territoire.

Actions opérationnelles

Objectif 1 :

- Mise en place d'ateliers sur la parentalité positive et la gestion des comportements difficiles.

- Poursuite du suivi individuel avec des professionnels pour les familles rencontrant des problématiques éducatives spécifiques (PRE).

- Poursuite du suivi en groupe avec des professionnels pour les familles rencontrant des problématiques éducatives spécifiques (PRE).

- Maintien des actions parents-enfants (parenthèse famille, sports en familles, soirées familles).

- Présentation des projets de l'Espace J dans les établissements scolaires avant chaque période de vacances.

- Mise en place de réunion de travail entre les établissements scolaires et les structures jeunes pour favoriser l'engagement des jeunes.

- Animation du CMEJ.

- Créer des passerelles entre les CMEJ et d'autres dispositifs/associations pour poursuivre l'investissement des jeunes.

- Réalisation d'enquêtes auprès des usagers, notamment des jeunes, pour recenser la nature, l'emplacement et l'usage des projets à développer.

- Création de support de communication interne pour diffuser les objectifs du PEDT.

Création de support de communication pour améliorer la visibilité de l'offre éducative locale.

- Diffusion et partage des documents cadres de la collectivité (PEDT, CDV, CTG, Projet sociale, etc.)

- Poursuivre le déploiement de projets inter-service/inter-partenaire (Fête de l'enfance, Village olympique, parenthèse famille, pieds d'immeuble, etc.)

- Proposition d'une offre de formation relative aux besoins des équipes.

- Réunion de travail avec les différents partenaires.

- Organisation de réunions de travail avec les services.

- Création d'outils de suivi.

Objectif 2 :

- Création de support de communication pour valoriser l'ouverture du PIJ.

- Animation des Vendredis du PIJ

- Création de support de communication pour informer les jeunes des différents dispositifs disponibles (Pass citoyen, BAFA, Permis de conduire, etc.).

- S'appuyer sur l'espace J comme passerelle vers le PIJ.

	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de points d'information concernant l'offre des structures jeunesse en pied d'immeuble et à la sortie des établissements scolaires. -Tenue du Forum des opportunités -Organisation des sorties hors de la ville avec les jeunes pour leur apprendre à utiliser les transports en commun et favoriser leur mobilité. -Mise en place d'action de sensibilisation sur des thématiques définies (addictions, délinquance, harcèlement scolaire, santé mentale, etc.). -Organisation des groupes de travail élus (prostitutions, etc.). -Réaliser une cartographie des acteurs et des structures du territoire
<p style="text-align: center;">Evaluation</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la cohérence et de la continuité éducative. -Amélioration du partenariat Ville – EN. -Meilleure implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. -Stabilisation des équipes d'animation. -Réduction des comportements à risques. -Amélioration de l'insertion des jeunes. <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'actions de sensibilisation et de formation des parents réalisées. -Nombre d'actions de prévention en direction des jeunes (0-25 ans) réalisées. -Évolution du taux de chômage chez les jeunes. -Nombre d'heures de formation réalisées par les équipes d'animation. 	<p style="text-align: center;">Ressources</p> <p>Publics ciblés : Jeunes du territoire (0-25 ans), parents, animateurs, acteurs éducatifs.</p> <p>Responsables d'actions :</p> <p>CAF : Kevin Mwananteba, Département du Développement Territorial- DDT Ville : Sarah Yadass, directrice de l'Education ; Nicolas Girard, directeur des sports et de la jeunesse. Contributeurs : Myriam Szpeker Bendavid</p>

Fiche action : Handicap

Enjeux : Favoriser l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap et de leurs aidants.

Objectifs :

1. Agir collectivement pour apporter un accompagnement des publics en situation de handicap.
2. Mettre en place des actions de communication et de prévention en direction des aidants, des personnes porteuses de handicaps et des administrés pour favoriser leur inclusion.
3. Sensibiliser et former les agents encadrant les mineurs au repérage et à la prise en charge des publics en situation de handicap.

Diagnostic

- Disposant d'un groupement hospitalier intercommunal, la Ville de Montfermeil possède sur son territoire des spécialistes mobilisables pour favoriser l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Aucun AESH n'est présent sur le territoire, cela pose problème car ce sont les animateurs qui doivent s'occuper des enfants en situation de handicap et ceux-ci ne sont pas formés.
- Les personnes isolées et en pertes d'autonomie sont difficilement captées par le CCAS.
- Un travail avec les CMP est mené pour la constitution de dossier MDPH. Un travail est à entreprendre pour la constitution des dossiers avant l'arrivée en maternelle.
- 218 enfants de moins de 18 ans sont bénéficiaires de l'AEEH.
0-3 ans : 7 enfants bénéficiaires
3-5 ans : 20 enfants bénéficiaires
6-11 ans : 100 enfants bénéficiaires
12-17 ans : 91 enfants bénéficiaires

Objectifs

Objectif 1 : Agir collectivement pour apporter un accompagnement de qualité des publics en situation de handicap.

Action 1.1 : Développer les partenariats avec les services médicaux sociaux du Département et de la Ville de Montfermeil.

Action 1.2 : Favoriser le répit des aidants.

Action 1.3 : Favoriser le maintien à domicile.

Action 1.4 : Communiquer en direction des personnes en situation de handicap et des aidants pour les orienter vers les structures et dispositifs adéquats.

Objectif 2 : Mettre en place des actions de communication et de prévention en direction des aidants, des personnes porteuses de handicaps et des administrés pour favoriser leur inclusion.

Action 2.1 : Sensibiliser les parents aux différents handicaps pour favoriser le repérage précoce.

Action 2.2 : Sensibiliser les administrés pour lutter contre les comportements à risque pouvant mener au handicap.

Action 2.3 : Favoriser la compréhension et le respect d'autrui en mettant en place des actions de sensibilisation.

Actions opérationnelles

Objectif 1 :

-Mise en place du Projet Passerelle entre les structures de la petite enfance et les structures périscolaires.

-Organisation de réunion de travail entre les différents partenaires (CAF, MDPH, Hôpital, PMI, CMP, etc.).

- Organisation de réunion de travail entre les services.

-Création de supports de communication (numérique, flyers, affiches, cartographies).

-Action en pied d'immeuble pour intervenir auprès des personnes isolées.

Objectif 2 :

-Création de supports de communication (numérique, flyers, affiches, cartographie).

-Réflexion autour de la création d'espace de répit pour les aidants.

-Mise en place d'action de sensibilisation en direction des parents au sein des établissements scolaires, Espace J, EAJE, RPE, ALSH pour favoriser le repérage précoce.

-Mise en place d'action de sensibilisation auprès des administrés pour favoriser la compréhension et lutter

<p>Objectif 3 : Sensibiliser et former les agents encadrant les mineurs au repérage et à la prise en charge des publics en situation de handicap.</p> <p>Action 3.1 : Mettre en place des formations pour les professionnels.</p> <p>Action 3.2 : Assurer une prise en charge de qualité et continue des enfants porteurs de handicaps.</p>	<p>contre les incivilités.</p> <p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Formation des agents aux repérages des enfants en situation de handicap. -Création d'une Charte du handicap -Intervention du Pôle ressource handicap de la CAF. -Poursuite du développement des espaces Snoezelen. -Journée du handicap au sein des services.
<p style="text-align: center;">Evaluation</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation menées. -Nombre de personnes orientées vers les structures et dispositifs adaptés. -Nombre d'ouvertures de droits. -Nombre d'heures de formation réalisées par les professionnels. <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmentation des recours aux différentes structures et dispositifs existants. -Meilleure continuité dans la prise en charge des porteurs de handicaps. -Réduction des conduites à risque. 	<p style="text-align: center;">Ressources</p> <p>Publics ciblés : Porteurs de handicap, aidants, administrés.</p> <p>Responsables d'actions :</p> <p>CAF : Kevin Mwananteba, Département du Développement Territorial- DDT Ville : Raphaël Fischer, chargé de mission CTG/PEDT Contributeurs : Myriam Szpeker Bendavid</p>

Fiche action : Parentalité

Enjeux : Renforcer les dynamiques parentales et partenariales en s'appuyant sur l'engagement des familles et le développement des compétences des professionnels.

Objectifs :

1. Pérenniser les temps entre les parents pour favoriser leur implication dans l'éducation de leurs enfants et consolider leurs compétences parentales.
2. Poursuivre et renforcer les actions engagées en faveur du lien parent-enfant, tout en soutenant et accompagnant la parentalité de manière continue.
3. Accompagner les familles en adaptant les pratiques professionnelles aux enjeux sociétaux de demain.

Diagnostic

- En 2024 L'AGORA a mis en place 47 ateliers **parents-enfants** pour les **0-6 ans** et les **0-3 ans**. **536 personnes touchées, 45 familles et 36% des personnes issues d'un QPV. 100% de taux de participation.** Parenthèse famille a touché 1005 personnes sur les 18 événements proposés.
- Le **PRE** offre des services de **médiation familiale** et organise des **débats thématiques** pour accompagner les familles. Des **places sont réservées** pour les sorties et séjours de l'AGORA. 100% de taux de remplissage pour les activités avec l'AGORA. Des ateliers de sophrologie y sont aussi proposés.
- Implication des pères de famille limitée due à leur activité professionnelle.
- Le taux d'actif à Montfermeil s'élève à 69,8 % contre 72,7 % au niveau départemental. Chez les femmes, ce taux d'activité s'élève à 65,1 % contre 74,8 % pour les hommes. Même dynamique, la part des femmes salariées à temps partiel est de 19,3 % contre 8,3 % pour les hommes.

Objectifs

Objectif 1 : Pérenniser les temps réservés aux parents pour favoriser leur implication dans l'éducation de leurs enfants.

Action 1.1 : Mettre en place des temps d'information, d'échanges et d'écoute dédiés aux parents.

Action 1.2 : Impliquer les parents dans les actions des structures de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse.

Action 1.3 : Favoriser l'implication des pères dans l'exercice de la parentalité.

Objectif 2 : Renforcer le lien parents-enfants par la poursuite du travail engagé et par l'adaptation des espaces dédiés à la parentalité.

Action 2.1 : Communiquer sur l'offre de services existants à Montfermeil.

Action 2.2 : Accompagner et assurer un suivi de la santé des enfants.

Action 2.3 : Diversifier les intervenants sur les différents lieux existants pour répondre à la demande des familles.

Action 2.4 : Étudier la création d'un lieu d'accueil parents-enfants supplémentaire sur la commune afin de répondre aux besoins des familles.

Actions opérationnelles

Objectif 1 :

-Mise en place d'actions de prévention en direction des parents (écran, alimentation, etc.).

-Création de support de communication pour informer les parents des différents événements liés à la parentalité.

-Création de support de communication ciblé en direction des pères de famille.

-Poursuite des réunions au sein des différentes structures pour évoquer les bonnes pratiques et les problématiques liées à la parentalité. (Café des parents, PRE)

-Mise en place de réunion entre parents sur des thématiques précises avec intervention de spécialistes.

-Coconstruction avec les parents des actions en lien avec la parentalité pour favoriser leur confiance et leurs compétences.

Objectif 2 :

-Création de support de communication visant à faire connaître les lieux et services liés à la parentalité sur le territoire (RPE, AGORA, PRE, etc.)

-Organisation de réunion entre les services pour améliorer la connaissance des professionnels des lieux et acteurs ressources de la parentalité.

-Organisation de la Fête de l'enfance.

-Poursuite des séjours familles, sorties familles et soirées familles.

-Organisation du projet Parenthèse famille.

<p>Objectif 3 : Accompagner les familles en adaptant les pratiques professionnelles aux enjeux sociétaux de demain.</p> <p>Action 3.1 : Sensibiliser les professionnels aux nouvelles formes de parentalité et promouvoir la formation continue.</p> <p>Action 3.2 : Appréhender les besoins liés aux nouvelles formes de parentalités sur la vie de l'enfant.</p> <p>Action 3.3 : Appréhender les besoins liés aux nouvelles formes de parentalité sur les habitudes de travail, les croyances et les valeurs des professionnels.</p>	<p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">-Mise en place de formations internes-Utilisation des journées pédagogiques pour travailler autour des nouvelles formes de parentalité.-Assister aux webinaires relatifs aux nouvelles formes de parentalités.
<p style="text-align: center;">Evaluation</p> <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none">-Amélioration de l'implication des familles dans l'éducation des enfants.-Implication de toutes les composantes de la famille aux activités proposées (père et mère).-Adéquation entre la demande et l'offre concernant les activités parents-enfants. <p>Indicateurs d'impact</p> <ul style="list-style-type: none">-Taux de participation des différentes activités.-Nombre de professionnels recrutés.-Nombre d'heures de formation effectuées par les professionnels.	<p style="text-align: center;">Ressources</p> <p>Publics ciblés : Parents, enfants, professionnels de l'éducation.</p> <p>Responsables d'actions :</p> <p>CAF : Kevin Mwananteba, Département du Développement Territorial- DDT Ville : Sabrina Bessière, directrice adjointe d'EAJE. Contributeurs : Myriam Szpeker Bendavid</p>

Fiche action : Accès aux droits et numérique

Enjeux : Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique, tout en rappelant les devoirs citoyens pour un territoire connecté et solidaire.

Objectifs :

1. Renforcer et structurer l'accès aux droits dans un contexte de fracture numérique et de dématérialisation.
2. Favoriser l'inclusion numérique en s'appuyant sur les forces du territoire.

Diagnostic

- 60 ans et + représente 18,5% de la population contre 17% en SSD. Taux de pauvreté à 24% contre 14,4% en France. 19% de la population est étrangère contre 7% en France. 14,4% Famille monoparentale, dont 74,9% sont des femmes.
- Inclusion numérique : Depuis 2022, la Ruche a accueilli 312 Montfermeillois, dont 75 % de femmes. 500 rendez-vous individuels réalisés. L'association ADFSAP complète cette offre.
- Connaissance partielle des structures et services qui les accompagnent par les jeunes. Les supports de communication traditionnels ne sont pas efficaces, rendant nécessaire l'utilisation d'outils numériques et interactifs pour améliorer la visibilité et l'attractivité des ressources locales.
- Ouverture du Point Information Jeunesse à l'Espace J, offrant des conseils sur des thématiques comme la santé, l'emploi et le logement, et orientant vers les structures adaptées.
- Le CCAS travaille sur une méthode pour améliorer l'identification et la captation des seniors isolés.

Objectifs

Objectif 1 : Renforcer et structurer l'accès aux droits dans un contexte de fracture numérique et de dématérialisation.

Action 1.1 : Permettre aux familles et aux citoyens d'accéder à leurs droits même dans un contexte d'illectronisme ou de barrière linguistique.

Action 1.2 : Améliorer l'accès aux droits CAF des habitants du territoire par une meilleure connaissance des offres et service de la CAF.

Action 1.3 : Développer l'aller-vers pour favoriser le maintien au droit et son accès.

Action 1.4 : Favoriser la connaissance des lieux ressources et des acteurs en développant la communication.

Objectif 2 : Favoriser l'inclusion numérique en s'appuyant sur les forces du territoire.

Action 2.1 : Développer les compétences numériques des citoyens et viser l'autonomie dans leurs futures démarches.

Action 2.2 : Élaborer des projets autour de la sécurité numérique, de la bonne utilisation d'internet et des réseaux sociaux (éducation, prévention, contre-discours, désinformation, lutte contre le harcèlement).

Action 2.3 : Mobiliser les compétences numériques des jeunes pour aider les plus en difficulté.

Action 2.4 : Assurer une présence auprès des jeunes sur les réseaux sociaux par l'adhésion aux promoteurs du net.

Actions opérationnelles

Objectif 1 :

-Recensement et géolocalisation des lieux ressources et acteurs relatifs à l'accès aux droits.

-Action en pied d'immeuble pour informer les habitants des différentes offres et services proposés par la CAF et la Ville.

-Création de supports de communication (numérique, affiches, flyers, cartographies) d'immeuble pour informer les habitants des différentes offres et services proposés par la CAF et la Ville

-Conception de parcours numériques ludiques et scénarisés via l'application Baludik (jeux de piste, quizz, défis photo...)

-Orientation des habitants vers la Ruche numérique en cas de difficultés avec les outils informatiques.

-Évaluation des besoins et capacités des personnes reçues au sein des différentes structures de la ville.

-Action en pied d'immeuble pour assurer le maintien des droits des personnes isolées.

-Création d'un outil pérenne et facilement actualisable pour valoriser les ressources du territoire.

Objectif 2 :

	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des habitants à la compréhension et la maîtrise des outils numériques. -Action de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux (harcèlement, fake news, atteinte à la vie privée, cyberdépendance, etc.) par la Ruche numérique. -Formation des jeunes volontaires -Formation de la Ruche numérique à l'identification et au signalement de contenus problématiques. -Identification et mobilisation de jeunes volontaires (via établissements scolaires, structures jeunesse, etc.). -Formation courte des jeunes aux techniques d'accompagnement et à la pédagogie. -Adhésion au dispositif « promeneur du net ». -Formation des Promeneurs du Net par la CAF et le réseau départemental -Création de comptes professionnels sur les réseaux sociaux (distincts des comptes personnels. -Organisation d'une veille et d'une animation régulière des comptes : messages, partages d'informations, échanges privés, prévention, etc.
<p style="text-align: center;">Evaluation</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration du recours aux droits. -Réduction de la fracture numérique. -Développement de la solidarité intergénérationnelle et création de lien social. -Amélioration de la réactivité face aux comportements à risque. <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'ouvertures et de maintiens aux droits effectués. - Nombre de citoyens ayant suivi les formations numériques. -Taux de fréquentation des lieux ressources. 	<p style="text-align: center;">Ressources</p> <p>Publics ciblés : Habitants de la ville.</p> <p>Responsables d'actions :</p> <p>CAF : Myriam Szpeker Bendavid Ville : Nouria Zerraf, directrice du CCAS ; Benjamin Grandsaigne, Responsable de la Ruche numérique. Contributeurs : DDT</p>

Fiche action : Logement

Enjeux : Favoriser l'appropriation par les habitants de leurs droits et devoirs en matière de logement.

Objectifs :

1. Mettre en cohérence l'ensemble des diagnostics et axes de développement des différents dispositifs sur la question du logement.
2. Renforcer l'implication de la CAF dans les projets liés à l'habitat et au logement, et améliorer la diffusion des aides de la Ville et de la CAF auprès des publics et partenaires.

Diagnostic

- La ville de Montfermeil dispose de 9994 logements en 2024. Le taux de propriétaire à Montfermeil s'élève à 60,9 % contre 39 % de locataire. Le parc privé représente 78,7% des logements contre 21,3% pour le parc public. Aussi, 15,3 % des logements sont en état de suroccupation.
- La ville de Montfermeil se distingue par un parc pavillonnaire important. Néanmoins, des difficultés économiques touchent ce secteur qui est exclu de la géographie prioritaire. Ces derniers mois, en concordance avec la dynamique nationale, une fragilité financière se fait ressentir à travers les impayés de loyer. 8 Commissions locales d'impayés de loyer sont organisées chaque année et ces dernières suivent une quinzaine de dossiers. La Ville ne participant pas au CLIL, elles sont composées du Département, des bailleurs sociaux et de la CAF.
- En 2024, la commission chargée de l'attribution des logements a reçu plus de 6 000 demandes, dont 2 000 provenaient de résidents de Montfermeil. Pourtant, seule une vingtaine de demandes de logement réservé à la Ville ont été satisfaites, soit environ 0,2 %. Les bailleurs sociaux restent les seuls décisionnaires.

Objectifs

Objectif 1 : Mettre en cohérence l'ensemble des diagnostics et axes de développement des différents dispositifs sur la question du logement.

Action 1.1 : Organisation de réunion de travail avec les services pour partager les diagnostics et coordonner les actions.

Objectif 2 : Renforcer l'implication de la CAF dans les projets liés à l'habitat et au logement, et améliorer la diffusion des aides de la Ville et de la CAF auprès des publics et partenaires.

Action 2.1 : Organisation de réunion de travail avec les différents partenaires pour partager les ambitions et créer des actions coordonnées.

Action 2.2 : Création de supports de communication pour informer les habitants des évolutions et aides liées au logement, incluant la mise en place du « permis de louer », afin de sensibiliser propriétaires et locataires et lutter contre l'insalubrité.

Actions opérationnelles

Objectif 1 :

- Organisation de réunions de travail avec les services.
- Diffusion interne des documents pour favoriser la mise à jour des données.

Objectif 2 :

- Mise en place de Forum Logement
- Organisation de réunions de travail avec les différents partenaires.
- Création de support de communication visant à diffuser les évolutions et aides proposées liées au logement (permis de louer, etc.)

Evaluation	Ressources
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">-Connaissance plus fine du territoire et de ses enjeux.-Augmentation du recours aux droits liés au logement.-Meilleure orientation des publics en fonctions de leurs besoins.-Diminution du nombre d'impayé de loyer.-Diminution du nombre de logements insalubres <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none">-Nombre de supports de communication réalisés en lien avec les évolutions et aides liés au logement.-Nombre de demandes de permis de louer reçues.-Nombre d'ouverture de droits liés au logement.	<p>Publics ciblés : Locataires, propriétaires bailleurs</p> <p>Responsables d'actions :</p> <p>CAF : Myriam Szpeker Bendavid, Sonia Majeri Ville : Raphaël Fischer, chargé de mission PEDT/CTG Contributeurs : DDT</p>

Fiche action : Animation de la vie sociale

Enjeux : Favoriser l'engagement des citoyens et accompagner les initiatives locales.

Objectifs :

1. Pérenniser les actions répondant aux préoccupations quotidiennes des habitants.
2. Mobiliser les habitants autour de projets collectifs et favoriser l'accroissement du bénévolat.
3. Faciliter l'émergence de projets citoyens portés par les habitants.

Diagnostic

- Ouvert en 2024, l'Agora a touché près d'un quart de la population montfermeilloise. Point de rencontre de nombreuses femmes, l'Agora sert de vecteur à la sociabilisation de nombreuses femmes isolées. Les personnes investissant ce lieu cherchent du lien social et certaines familles du répit parental. Près de 70 % des personnes fréquentant cet équipement sont issues d'un quartier prioritaire (QPV).
- Montfermeil est une ville familiale avec une population jeune et des seniors bien présents :
0-14 ans : 22,9 % / 22,1 % SSD
15-29 ans : 19,9 % / 20,3 % SSD
30-44 ans : 19,1 % / 22,2 % SSD
45-59 ans : 19,7 % / 18,4 % SSD
60-74 ans : 12,3 % / 11,5 % SSD
75 ans et plus : 6,2 % / 5,2 % SSD
- Poche de précarité financière importante :
Le taux de pauvreté à Montfermeil s'élève à 24%. Les plus touchés sont les -30 ans avec 32% d'entre eux qui vivent sous le seuil de pauvreté, contre 30% au niveau du département. Concernant les 30-39 ans, 27% vivent sous le seuil de pauvreté, à l'instar des 40-49 ans. Le taux décroît par la suite, atteignant 23% chez les 50-59 ans, 20% chez les 60-74, et 19% chez les 75 et plus. 59,8% des Montfermeillois sont couverts par une allocation CAF.
- Le taux d'actif à Montfermeil s'élève à 69,8 % contre 72,7 % au niveau départemental. Chez les femmes, ce taux d'activité s'élève à 65,1 % contre 74,8 % pour les hommes. Même dynamique, la part des femmes salariées à temps partiel est de 19,3 % contre 8,3 % pour les hommes.
- Un quartier prioritaire de la politique de la ville se situe sur le territoire (Haut Clichy - Centre Ville - Bosquets - Lucien Noël). Il regroupe 27,1 % de la population montfermeilloise, soit plus de 7500 personnes.
- Le nombre de ménages avec enfants représente 53,9 % des ménages. Parmi ces ménages, le nombre de ménages dont la famille principale est un couple avec enfant est de 39,5 %. Aussi, le nombre de ménages avec enfant dont la famille principale est une famille monoparentale représente 14,4 %.
- Au sein des familles monoparentales, les femmes seules représentent 74,9 %, soit les trois-quarts.

Objectifs	Actions opérationnelles
<p>Objectif 1 : Pérenniser les actions répondant aux préoccupations quotidiennes des habitants.</p> <p>Action 1.1 : Amplifier l'offre d'animations et de service. Action 1.2 : Assurer une veille sociale active. Action 1.3 : Amplifier les actions de rencontre et de convivialité au cœur des quartiers.</p> <p>Objectif 2 : Mobiliser les habitants autour de projets collectifs et favoriser l'accroissement du bénévolat.</p> <p>Action 2.1 : Concevoir des projets collectifs avec les habitants. Action 2.2 : Créer une dynamique locale autour de projets communs. Action 2.3 : Définir les modalités de coopération partenariales.</p> <p>Objectif 3 : Faciliter l'émergence de projets citoyens portés par les habitants.</p> <p>Action 3.1 : Renforcer les liens sociaux et créer des solidarités au sein des quartiers. Action 3.2 : Créer un lien avec et entre les associations Action 3.3 : Soutenir les habitants dans la formalisation de collectifs pour favoriser leur prise de responsabilités.</p>	<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recueil des besoins en formation des professionnels. -Diffusion de l'offre d'animation et de services proposés sur la ville. -Mise en place de passerelles entre les services et les dispositifs existants sur la ville. -Travail en réseaux sur des thématiques précises. -S'appuyer sur les actions existantes pour recenser les besoins des habitants. <p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recueillir les besoins en formation des habitants porteurs de projets. -Organisation de réunion de travail entre professionnels et habitants porteurs de projets. -Organisation de réunion de travail entre bénévoles et partenaires. <p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Cartographier les associations présentes sur le territoire. -Actions de cohésion pour maintenir l'implication des collectifs. -Accompagnement post-projet pour valoriser les compétences acquises durant le montage du projet.
<p style="text-align: center;">Evaluation</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accroissement du nombre de bénévoles sur la ville. -Développement et diversification des compétences des bénévoles. -Meilleure autonomie des habitants. <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de Montfermeillois ayant fréquenté les structures de vie sociale. -Nombre de projets portés par les habitants. -Nombre de collectifs créés. 	<p style="text-align: center;">Ressources</p> <p>Publics ciblés : Habitants de la ville.</p> <p>Responsables d'actions :</p> <p>CAF : Kevin Mwananteba, Département du Développement Territorial- DDT Ville : Isabel Alexandre, directrice du centre social, AGORA ; Gregory Elisabeth, adjoint opérationnel à la DG. Contributeurs : Myriam Szpeker Bendavid</p>

ANNEXE 4 - Modalités de pilotage et suivi de la Ctg

• Le comité de pilotage

- Rôle : - suivi et pilotage de la convention,
- mesure de l'avancement des actions
- programmation des actions suivantes

Fréquence des rencontres : au moins une fois sur la période conventionnelle

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE CTG	
Commune	Caf de la Seine-Saint-Denis
Maire (ou son représentant) Elus concernés par les thématiques Directeur général des services (ou son représentant) Pilote Direction Chargé de coopération	Président du conseil d'administration (ou son représentant) Directeur général (ou son représentant) Pilote Direction Chargé de coopération

• Le comité technique

- Rôle : - mise en œuvre et déploiement des actions
- proposition de nouvelles actions
- évaluation des actions conduites

Fréquence des rencontres : sur demande, en fonction de l'actualité

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE CTG	
Commune	Caf de la Seine-Saint-Denis
Pilote Direction Chargé de coopération Responsables d'actions	Pilote Direction Chargé de coopération Responsables d'actions

ANNEXE 6 - Délibération du conseil municipal